

Introduction

La Municipalité de Piopolis occupe un site naturel exceptionnel, entre lac et montagnes. Son territoire est occupé en majorité par des fermes et des exploitations forestières et sa zone agro-forestière a échappé, pour une large part, aux assauts de l'étalement urbain et conservé ainsi son cachet champêtre.

Son village pittoresque, sis au fond d'une jolie baie sur le lac Mégantic, a mérité d'être classé « lieu d'intérêt historique » au schéma d'aménagement de la MRC du Granit.

Sur les plans écologique et faunique, la Municipalité compte sur son territoire une bonne partie de la zone du marécage du lac des Joncs, classé « territoire écologique majeur » au schéma d'aménagement, alors qu'on retrouve autour du lac à la Truite l'un des plus importants ravages de cerfs de Virginie de la MRC.

Les rives du lac Mégantic sont occupées, outre les quelques fermes qui y subsistent, par des résidences permanentes ou de villégiature. Nous avons donc ici une assez longue histoire de cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et résidentielles, ce qui n'est généralement pas le cas près des grands centres urbains.

Ce plan de développement est l'aboutissement d'un processus de consultation entrepris en 1994 par le Comité consultatif d'urbanisme et poursuivi par le Comité de développement local de Piopolis depuis sa création en 1998, sous l'égide et la gouverne du Conseil municipal. Une consultation des citoyens et des citoyennes de Piopolis le 24 avril 2005 a permis la mise à jour de ce document en plus de confirmer les orientations déjà retenues. De plus, il a été actualisé en 2006 et en 2008.

Il préconise le **développement, en harmonie entre elles**, d'un certain nombre d'activités ciblées, soit :

- **le tourisme;**
- **la villégiature et le résidentiel;**
- **l'agriculture, y compris la foresterie et l'acériculture;**
- **le commerce et les services;**
- **les loisirs et la culture;**
- **la protection de l'environnement.**

Ce **développement doit être durable**, c'est-à-dire qu'il doit se faire dans le respect des aspects sociaux, économiques et écologiques, aspects à la base de la qualité et de la vitalité de notre milieu de.

Le **calendrier** des diverses actions à mener pour la réalisation du présent plan est joint en **annexe** de ce document.

1. Le tourisme

1.1. Situation actuelle

La Municipalité jouit de plusieurs attraits touristiques, dont de magnifiques paysages, un village pittoresque et bien situé sur le lac, des sites naturels intéressants (marécage du lac des Joncs et mont Scotch Cap), des sentiers pédestres forestiers et riverains au cœur du village et, depuis l'été 1999, le Festival Saint-Zénon-de-Piopolis qui attire des mélomanes de partout.

Par contre, elle a peu d'infrastructures touristiques, ce qui fait que, trop souvent, les gens ne font que passer. Ce sont :

- **L'Auberge Piopolis**, avec bar, terrasse, restaurant, 3 chambres;
- **La Cachette de Flora**, artisanat floral;
- **Les Trouvailles**, boutique d'artisanat ouverte l'été dans l'ancienne caserne d'incendie de la Municipalité dite « la Tour à feu »;
- **La Brocante du Rang**, boutique d'antiquités;
- **Le Camping municipal** de 35 sites avec plage publique pour les citoyens et les citoyennes de Piopolis, marquise et jeux, location de kayaks et d'un pédalo;
- **La Marina**, le quai municipal avec rampe de mise à l'eau;
- **Le Magasin général**, avec ses 2 chambres en formule B & B, sa petite salle à manger et sa terrasse et son poste d'essence;
- Un circuit historique;
- Un réseau cyclable (tronçon du corridor vert désigné « eau-sommet » et tour du lac Mégantic);
- Les **Sentiers du Clocher**, sentiers pédestres forestiers et riverains;
- Le **Vent du sud**, un centre équestre;
- De multiples locateurs de chalets;
- Le **Quai de la Ferme**.

1.2. Axes de développement retenus

- Favoriser l'émergence d'auberges champêtres, restauration, couettes et café, gîtes à la ferme et campings rustiques et activités à caractère écologique;

MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

VERS UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE

- Mettre en valeur des sites naturels intéressants, par l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre et équestres, dans l'axe rivière Bergeron, Scotch Cap et marécage du lac des Joncs, en collaboration avec Domtar, la famille Stearn, l'Association pour la protection du lac Mégantic et Canards Illimités si nous obtenons, au préalable, l'autorisation des propriétaires;
- Encourager et promouvoir l'utilisation des **Sentiers du Clocher** situé au cœur du village, de part et d'autre du ruisseau Quirion, ainsi que du marais situé sur la rive du lac Mégantic entre les ruisseaux Quirion et À-Lionel;
- Promouvoir l'embellissement de la Municipalité par un meilleur aménagement des sites appartenant à la Municipalité, par la distribution de plants, de plantes, d'arbustes et d'arbres;
- Pourvoir le village de nouvelles structures d'accueil telles que : toilettes publiques, bancs publics, parc de stationnement, jeu de pétanque, etc.;
- Mettre à la disposition des commerçants de la Municipalité des objets au nom de Piopolis comme des cartes postales mettant en évidence les plus beaux sites de Piopolis, un calendrier illustré de photographies du village;
- Ajouter au circuit historique de la Municipalité une nouvelle station au Quai de la Ferme et éventuellement y ajouter un volet portant sur le patrimoine architectural;
- Rendre disponible aux touristes un guide de Piopolis parlant, entre autres, des services, des activités et des sites d'intérêt (exemple : le rang des Grenier, route des Pionniers, les sentiers, le camping et la plage, le quai et la marina, etc);
- Appuyer le **Comité de la marina** dans ses démarches d'amélioration de ses équipements;
- Collaborer à la réalisation de croisières touristiques sur le lac avec escales à Piopolis;
- S'intégrer et tirer profit de la **Route des sommets**;
- Poursuivre les améliorations au **Camping municipal**.

2. La villégiature et le résidentiel

2.1. Situation actuelle

Le plan d'urbanisme de la Municipalité comporte cinq zones de villégiature, dont quatre sur la rive du lac Mégantic et une autour du lac à la Dori.

Par contre, il subsiste très peu de terrains à construire à l'intérieur de l'actuel périmètre d'urbanisation de la Municipalité et le long des infrastructures

MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

VERS UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE

existantes. Le caractère champêtre exceptionnel du village pourrait expliquer le prix élevé des immeubles. Il y a cependant de belles possibilités de développement résidentiel au bout de la rue de la Vieille-Forge qui fait maintenant partie du périmètre urbain.

Par ailleurs, la Municipalité s'est dotée, avec l'aide de son Comité consultatif d'urbanisme, d'un plan de gestion de sa zone agricole permanente qui définit un secteur déstructuré sur le plan agricole ainsi que les lots de plus de 20 hectares qui pourraient faire l'objet d'une exploitation artisanale ou à temps partiel et se prêter à la construction d'une résidence servant à cette fin. Ce plan a reçu un accueil très favorable de la CPTAQ selon les commentaires contenus dans les décisions qu'elle a rendu depuis sur des demandes touchant notre territoire.

Le village n'est desservi qu'en partie par le petit service aqueduc municipal. Il ne comporte pas de système d'égouts, chaque résidence étant actuellement pourvue de son propre système de disposition d'eaux usées. Cette situation est pénalisante pour le développement futur du village.

Par contre, après plusieurs années de quasi-stagnation sur le plan de la construction résidentielle, la Municipalité connaît depuis 2000 une reprise de cette activité.

2.2. Axes de développement retenus

- Améliorer l'offre de terrains résidentiels;
- Pourvoir le village de réseaux d'aqueduc et d'égouts et améliorer l'état de la chaussée et des trottoirs;
- Élaborer une politique pour attirer les familles à Piopolis;
- Envoyer aux nouveaux résidents une lettre de bienvenue accompagnée de la liste des services et des organismes... Avec leurs permissions, souligner leurs arrivées dans les *Échos de Piopolis*;
- Améliorer l'esthétisme dans la Municipalité et particulièrement à l'entrée du village;
- Interdire l'accès des VTT dans les zones protégées et le long des ruisseaux;
- Améliorer la sécurité à l'entrée du rang des Grenier (ajout de garde-fous) près du chemin de la Plage;
- Demander la collaboration policière pour réduire la vitesse dans le village.

3. L'agriculture (incluant la foresterie et l'acériculture)

3.1. Situation actuelle

Le territoire de la Municipalité compte 8625 hectares de forêt privée (dont 60% appartenant à Domtar), 963 hectares de forêt publique faisant l'objet d'un CAAF et 550 hectares en culture.

On y recense environ 40 entreprises agricoles, soit :

• Production laitière	5
• Élevage bovin	1
• Élevage ovin	1
• Production acéricole	+/- 10
• Culture maraîchère	1
• Pépinière forestière	1
• Production forestière	+/- 20

Les sols sont favorables à la production de fourrage, mais le manque d'unités thermiques interdit pratiquement la production céréalière. Le sol rocheux et accidenté fait que les champs en culture sont en général de petite surface et répartis sur l'ensemble du territoire. Cette mosaïque de forêt entrecoupée de champs contribue à la beauté du paysage même si elle handicape quelque peu les activités agricoles.

Les champs disponibles sont exploités en totalité; aussi la Municipalité s'est-elle dotée d'une politique visant à les protéger.

Cette même politique vise, non seulement à protéger l'agriculture existante, mais à promouvoir la création de petites unités agricoles artisanales et/ou à temps partiel sur des surfaces de 20 hectares et plus. Cette politique a reçu l'assentiment de la CPTAQ.

3.2. Axes de développement retenus

- Continuer à protéger la zone agro-forestière de la Municipalité de toutes nouvelles activités non liées à l'agriculture;
- Favoriser l'émergence de petites unités agricoles sur des surfaces de 20 hectares et plus;
- Favoriser l'émergence de micro-entreprises de transformation de produits agricoles et forestiers;
- Favoriser les activités connexes à l'agriculture telles que sentiers d'observation de la nature, équitation, camping sauvage, chasse et pêche, tables et gîtes champêtres.

4. Le commerce et les services

4.1. Situation actuelle

Au cours des années cinquante, la population permanente de la Municipalité a été réduite de moitié suite au départ d'un grand nombre de ses agriculteurs. Cette situation, qui n'est pas unique à la Municipalité, est liée à l'émergence de fermes familiales « mécanisées » nécessitant de plus vastes surfaces.

Par la suite, les habitudes de consommation ont changé, favorisant les commerces spécialisés et de plus grande surface. Ce sont ces deux facteurs réunis qui ont mené au déclin des activités de commerce au village.

La Municipalité compte présentement les entreprises commerciales suivantes :

- Auberge Piopolis, bar, terrasse et restaurant;
- Le Magasin Général qui offre aussi le Lagon bleu (B&B) et Pizza Pio;
- Garage Normand Lafontaine;
- Entreprises Francis Grenier;
- Caisse Populaire de Piopolis;
- Bureau de Poste;
- La Brocante du Rang, boutique d'antiquités;
- Les Trouvailles (boutique d'artisanat saisonnière);
- Casse-croûte (saisonnier);
- Vent du sud, centre équestre;
- Mécanique agricole du Granit;
- Consultant GEM;
- Les jardins de Flora;
- Aména-GIR, consultant.

La Municipalité peut accueillir des industries légères dont elle compte actuellement deux unités :

- L'Échoppe à Bois, une micro-entreprise de fabrication de meubles à l'ancienne;
- Confection Maillot, un atelier de confection de vêtements.

La Municipalité compte aussi plusieurs organismes sociocommunautaires qui apportent une contribution significative par leurs actions bénévoles. Il s'agit principalement de :

- L'AFÉAS;
- Le P'tit Bonheur de Piopolis;
- L'Âge d'Or;
- Comité de développement local de Piopolis;
- Conseil du secteur Saint-Zénon de la paroisse Saint-Joseph-des-Monts;
- Comité culturel de Piopolis :

MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

VERS UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE

- Festival Saint-Zénon-de-Piopolis;
- Comité de la marina;
- Club de conservation de la faune;
- Société du patrimoine de Piopolis;
- Comité qualité environnement de Piopolis.

4.2. Axes de développement retenus

- Le développement futur de la Municipalité, en ce domaine, est intimement lié au développement des autres secteurs, puisqu'il dépend de l'accroissement de la population et de l'achalandage touristique;
- Les actions de la Municipalité seront donc orientées vers ces autres secteurs, tel que décrit dans ce document, en concertation avec les entreprises commerciales du milieu;
- Par ailleurs, la Municipalité entend continuer à apporter son soutien aux organismes socio-communautaires oeuvrant sur son territoire. Exemple : prêt de la salle communautaire, photocopies, subventions, etc.;
- Publiciser auprès des citoyens, des citoyennes et des touristes les services et les organismes existant dans la Municipalité;
- Étudier la possibilité de mettre sur pied un service de garde à Piopolis.

5. Les loisirs et la culture

5.1. Situation actuelle

Les équipements et activités de loisirs actuellement disponibles dans la Municipalité sont :

- Plage municipale et camping;
- Patinoire;
- Glissade;
- Pétanque;
- Salles communautaires;
- Chasse et pêche;
- Navigation de plaisance (quais, marina et rampe de mise à l'eau);
- OTJ;
- Cyclisme;
- Sentiers de randonnée;
- Équitation.

MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

VERS UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET DURABLE

Les organismes voués aux loisirs sont :

- Le Club de Conservation de la Faune de Piopolis;
- Le Comité de la Marina de Piopolis.

Les équipements et activités culturelles actuellement disponibles dans la Municipalité sont :

- La Bibliothèque municipale (avec un service Internet);
- Le Festival Saint-Zénon-de-Piopolis;
- Le festival : Village et lac en fête.

Les organismes voués à la culture sont :

- Le Comité Culturel de Piopolis inc.;
- Le Comité de la Bibliothèque de Piopolis;
- La Société du patrimoine de Piopolis.

Les organismes voués à la protection de l'environnement :

- Le Comité qualité environnement de Piopolis;
- La Société de conservation de la faune.

5.2. Axes de développement retenus

- Aménager les locaux situés à l'étage de l'édifice municipal pour accueillir, entre autres, des organismes communautaires;
- Favoriser l'extension des activités du Comité Culturel, dont le Festival Saint-Zénon-de-Piopolis;
- Contribuer à la constitution, à la bibliothèque municipale, d'une « collection privée » (par opposition aux livres fournis par le SBPE) consacrée uniquement aux livres publiés par des auteurs de la région;
- Recueillir et répertorier des photographies d'archive retraçant l'histoire de notre Municipalité;
- Améliorer les parcs et espaces verts du village;
- Reconnaître et valoriser les bénévoles;
- Encourager la participation à des activités culturelles ou sportives en envisageant la possibilité de rembourser certains frais;
- Encourager le projet de centre sportif dans la région.

6. Protection de l'environnement

6.1. Situation actuelle

Le lac Mégantic n'échappe pas à la prolifération des algues bleu vert (cyanobactéries). Une étude importante de la qualité des eaux du lac Mégantic, réalisée par la RAPPEL en 2006, affirmait que la santé du lac était très bonne même si le plan d'eau vieillissait de manière prématurée. Deux secteurs du lac étaient identifiés comme problématiques : la Baie des Sables et la Baie de Piopolis. À la fin d'octobre 2007, le MSSS émettait un avis concernant la présence de fleurs d'eau de cyanobactéries.

La protection de notre patrimoine collectif, soit principalement le lac Mégantic et ses tributaires, a conduit la Municipalité à mettre sur pied, en 2007, le **Comité qualité environnement de Piopolis** qui doit recommander au Conseil municipal les mesures à prendre pour que la Municipalité assume pleinement ses responsabilités en matière d'environnement. Le Comité a aussi pour rôle d'informer et de sensibiliser la population aux gestes à poser pour préserver la qualité de l'environnement.

La protection de l'environnement ne se limite pas seulement à la réduction de la pollution du Lac, mais aussi en une multitude de gestes qui orientent nos choix et nos manières de consommer.

6.2. Axes de développement retenus

- Informer et sensibiliser la population aux gestes à poser pour réduire la pollution et préserver la qualité de l'environnement;
- Sensibiliser et encourager la population à :
 - ne pas nourrir les chevreuils dans le périmètre urbain;
 - ne pas nourrir les canards;
 - abandonner les pesticides et les engrais chimiques ou biologiques;
 - réduire la consommation et les déchets;
 - composter;
 - encourager l'utilisation de couches en coton.
- Réglementer les volets suivants :
 - la revégétalisation des rives;
 - le contrôle des installations septiques;
 - l'utilisation des engrais et des pesticides;
 - le contrôle de l'érosion et la sédimentation.
- Collaborer avec la MRC et avec le Comité de bassin versant du lac Mégantic afin d'entreprendre, à plus grande échelle, des actions concrètes pour la protection du lac Mégantic et pour la protection de l'environnement;
- Soutenir le Comité qualité environnement de Piopolis dans ses mandats.